

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.17

CONVENTION DE TRANSFERT DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS COMMUNS

LOTISSEMENT DES STINS

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN
Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire expose que la Société LCV DEVELOPPEMENT, aménageur d'un terrain s'accédant par la Voie de Vaux à VER-SUR-MER, parcelle cadastrée ZD 05, pour une surface totale d'environ 9719 m², a procédé en concertation avec la Commune de VER SUR MER, à une demande de permis d'aménager comportant 16 lots de terrains à bâtir.

La Commune de VER SUR MER a autorisé la réalisation du lotissement par la délivrance tacite du permis d'aménager n°PA 014 739 18 D0001 en date du 22 mai 2018, modifié par arrêté n°PA 014 739 18 D0001 M01 en date du 17 décembre 2018.

La Commune de VER SUR MER et la Communauté de communes SEULLES TERRE ET MER envisagent à reprendre, suivant leurs compétences respectives, la gestion et l'entretien des voies, espaces communs et équipements communs du lotissement.

Les travaux à la charge de la Société LCV DEVELOPPEMENT ont été réalisés.

La Mairie s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public du lotissement.

L'aménageur aura à sa charge les frais liés au transfert de propriété dans le domaine de la collectivité concrétisé par un acte notarié.

ATTENDU qu'il y a lieu de signer la convention de rétrocession des terrains et espaces communs du lotissement les STINS entre la Société LCV DEVELOPPEMENT, la Commune de VER-SUR-MER et la Communauté de Communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de rétrocession des terrains et espaces communs du lotissement les STINS

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER

La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024

